

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **SIX AVRIL DEUX MIL DIX-SEPT à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 31 mars 2017 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Cravant.

Conseillers en exercice : 25	Absents : 3	Procurations : 2
<p>Maire : Colette LERMAN</p> <p>Adjoints : Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE</p> <p>Conseillers : Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Déborah HERVE, Dominique SAVARY, Stéphane GUILLIER, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT</p>		
<p>Excusés : Pouvoir de Mr Jean-François SILVAN à Mr Alain GODARD Pouvoir de Mr Dominique SAVARY à Mr Gérard BERTHIER</p> <p>Absents : Mr Luc LANDRIER, Mme Annie LAGARDE et Mr Jean-Pierre CASSEGRAIN</p> <p>Secrétaire : Sylvain LEHOUSSEL</p>		

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire propose de voter les taux pour l'année 2017 comme indiqués ci-dessous. Comme chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition comme suit :

Libellés	Taux Accolay 2017*	Taux Cravant 2017*	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux Deux Rivières 2017	Produit
Taxe d'habitation	11.38%	15.64%	1 522 800	14.02 %	213 497
Taxe foncière (bâti)	16.08 %	28.56 %	990 800	24.10 %	238 783
Taxe foncière (non bâti)	66.21 %	79.34 %	70 400	76.24 %	53 673

*Taux indicatifs non votés tenant compte de l'intégration fiscale sur 13 ans

Produit attendu **505 953**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les taux 2017 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

2- VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 AU BP 2017

BUDGET COMMUNAL :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au BP de la commune 2017 par les décisions modificatives suivantes :

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 673	titres annulés ex antérieur		+ 5 000.00 €
D 65548	autres contributions		+ 930.00 €
D 615231	entretien de voirie		+ 13 006.00 €
R 73111	taxes foncières et habitation	+ 11 353.00 €	
R 74834	compensation taxes foncières	+ 1 966.00 €	
R 74835	compensation taxes habitation	+ 5 897.00 €	
R 748314	compensation perte taxe prof	- 280.00 €	
		18 936 €	18 936 €

BUDGET DE L'EAU :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au BP du budget de l'eau 2017 par les décisions modificatives suivantes :

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 2156	Matériel spécifique d'exploitation		+ 10 000.00 €
D 61521	Entretien bâtiments publics		-10 000.00 €
D 023	Virement à la section investissement		+10 000.00 €
R 021	Virement de la section fonctionnement	+ 10 000.00 €	
		10 000.00 €	10 000.00 €

3- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS :

- **DIAGNOSTIC**
- **SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
- **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Dans sa séance du 30 mars, le Conseil communautaire a autorisé la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs à porter pour les communes membres de la communauté le groupement de commande des études de schéma directeur d'alimentation eau potable et de diagnostic des services d'alimentation en eau potable (pour les communes qui ne disposent pas de ce diagnostic ou pour lesquels il est obsolète).

Ce portage de groupement de commande par la CC CVT n'anticipe en aucune manière un transfert de compétence en matière d'eau potable que la loi NOTRe fixe à l'échéance du 1er janvier 2020.

Il permet :

- de fournir des éléments de connaissance des services de production et de distribution indispensables à ce transfert de compétence,
- d'apporter une réponse aux mises en demeure de l'État concernant certaines communes de notre territoire,
- de porter la subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % (cas d'une demande présentée par une commune seule) à 80 % (en cas d'étude groupée) pour l'étude de diagnostic,
- de bénéficier d'un coût moindre du fait du marché groupé.

Nous envisageons pour l'étude de schéma directeur deux phases :

- la première, dans l'urgence, pour répondre aux impératifs des mises en demeure et dont le périmètre est proposé dans le document de travail ci-joint,
- la seconde, ensuite, pour les autres communes.

Compte-tenu de la charge de travail actuelle du service environnement de la CC CVT (préparation des marchés d'études de transfert des compétences assainissement - au plus tard 01/01/2020, mais avec demande des communes de l'ex CCECY et du Trésorier - 01/01/2018 - et eau potable - 01/01/2020), le Conseil communautaire a donné également son accord pour confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence technique départementale (cahier des charges, analyse des offres, suivi des études).

L'adhésion à ce groupement de commande est de la compétence de notre commune et fera l'objet d'une convention entre le Conseil communautaire et notre Conseil municipal. Celle-ci présentera les modalités de calcul de la contribution financière des communes (sur la base du reste à charge hors subventions).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à ce groupement de commande dont :

- assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATD,
- étude diagnostic des services d'alimentation en eau potable,
- étude de schéma directeur eau potable,

4- AVENANT AU MARCHE DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB D'ACCOLAY

Madame le Maire informe le Conseil municipal de travaux complémentaires pour la réfection des branchements plombs nécessités par la sous-estimation du volume du terrassement.

Le devis de ces travaux complémentaires s'élève à 29 019.29 € HT (soit 34 823.15 € TTC), ce qui porterait la dépense totale à 147 708.27 HT, pour un marché initial de 118 688.98 € HT, avec donc un dépassement de 29 019.29 €.

Après délibération du Conseil Municipal,
ACCEPTE l'avenant n°1 de 29 019.29 € HT et
MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent

5- CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX ISOLATION SALLE DE CLASSE D'ACCOLAY

Monsieur Dominique CHARLOT informe le Conseil municipal que des entreprises ont été consultées pour les travaux d'isolation de la salle de classe sur la base d'une étude réalisée par ABAMO : Chevillard et fils, Ad Elec, Tapin Yannick, Lopes-Viera, Vincent Guillerot, Lemaire Bâtiment.

Les quatre entreprises ont présenté un devis :

Entreprise	Montant HT
Lot électricité	
Ad elec	11 445.60 €
Guillerot Vincent	9 003.90 €
Lot Plâtrerie-peinture	
Chevillard et fils	14 092.07 €
Lopes Viera	17 756.80 €

L'entreprise GUILLEROT pour l'électricité et l'entreprise CHEVILLARD pour la plâtrerie-peinture étant les moins disantes, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) valide ces 2 choix.

6- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REFONTE DE LA SIGNALISATION D'ACCOLAY ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ATD 89 POUR LA REALISATION DE CES TRAVAUX

Pour faire suite au projet de refonte de signalisation d'Accolay, un nouveau plan de financement est proposé au conseil municipal suite à la modification de l'étude de l'agence Technique Départementale de l'Yonne.

Le coût du projet est estimé à 24 231 EUR HT (travaux + étude), il est rappelé qu'il est possible de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière, le taux d'aide en 2016 était de 46 %, plafond de dépense subventionnable de 45 000 EUR HT). La date limite de réception des demandes est le 30 avril 2017.

Par délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet modifié, le budget prévisionnel ci-dessous, sollicite une subvention au Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière et autorise le maire à signer la convention avec l'ATD 89 pour ces travaux.

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Zone 30	7 980	Amende de police (46% de 22 845 €)	10 508.70
Ecluses asymétriques doubles	6 040	Fonds propres	13 722.30
Sens unique rue de Sainte Pallaye	460		
Généralisation de la priorité à droite	3 145		
Interdiction du stationnement rue de la Mairie	2 720		
Divers travaux communs (installation chantier, repérage, signalisation chantier)	2 500		
Etude ATD89	1 386		
Total des dépenses	24 231	Total des recettes	24 231

7 -TARIFS DE L'EAU 2017

SERVICE DE L'EAU CRAVANT TARIFS 2016-2017 :

- Taxe de raccordement au réseau d'eau potable : 350.00 €
 - Taxe pour changement de compteur suite à une négligence de l'abonné : 110,00 €
 - Taxe pour changement de titulaire sans suppression compteur avec relevé contradictoire * : 15.00 €
 - Taxe pour changement de titulaire sans suppression compteur sans relevé contradictoire ** : 50.00 €
 - Taxe pour réouverture de compteur à la demande du propriétaire : 50.00 €
 - Taxe pour suppression de compteur avant 5 ans d'abonnement : 50.00 € + x
 - Taxe pour suppression de compteur après 5 ans d'abonnement : 50.00 €
- X = solde d'abonnements restants sur 5 ans

* Relevé effectué par le cédant et le repreneur

** cas où la Commune est obligée de se déplacer pour effectuer le relevé

Prix de l' Eau par M3 :

- Taxe pollution fixée par l'AESN (Attente confirmation) 0.42 €
- Prix du m3 d'eau potable 1.05 €

Abonnement :

Compteurs	Tarifs	Compteurs	Tarifs
Compteur 15 mm	45 €	Compteur 40 mm	96 €
Compteur 20 mm	49 €	Compteur 50 mm	106 €
Compteur 25 mm	60 €	Compteur 65 mm	110 €
Compteur 30-32 mm	73 €	Compteur 70 mm	116 €

SERVICE DE L'EAU ACCOLAY TARIFS 2016-2017 :

- Ouverture de compteur : 15.00 €
- Abonnement annuel : 50.00 €

Prix de l' Eau par M3 :

- Taxe pollution fixée par l'AESN (Attente confirmation) : 0.22 €
- Prix du m3 d'eau potable 1.072 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ENTERINE les tarifs 2016-2017 présentés ci-dessus.**

8- VALIDATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de la nouvelle commune Deux Rivières, nous souhaitons informatiser la bibliothèque d'Accolay afin de la mettre en réseau avec celle de Cravant et optimiser ainsi l'accès aux livres de l'une à l'autre pour les habitants.

Cela permettra de mieux utiliser les services de la Bibliothèque Départementale et en s'équipant du même logiciel que celle-ci de permettre aux usagers, grâce au portail de la BDY, de rechercher et réserver à partir de chez eux les livres qu'ils souhaitent.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à l'informatisation de la bibliothèque

VALIDE le plan de financement présenté

SOLLICITE l'octroi de subventions auprès :

de la DRAC de 40 % de 5 028 € (mise à disposition logiciel et achat de matériel)

du Conseil Régional de 40% de 4 935 € (5 028 € - 93 €)

et du Conseil Départemental de 50 % des frais de formation qui s'élèvent à 900 €

Plan de financement :

	Dépenses HT		Recettes
Mise disposition logiciel	1 150.00 €	DRAC 40%	2 011.00 €
Achat Matériel	3 878.00 €	CONSEIL REGIONAL 40%	1 974.00 €
Formation	900.00 €	CONSEIL DEPTAL 50% sur la formation	450.00 €
Hébergement et maintenance annuelle	780.00 €	COMMUNE	2 512.00 €
Licence Office	239.00 €		
TOTAL	6 947.00 € HT	TOTAL	6 947.00 €

9- CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

La secrétaire de mairie actuellement en poste a sollicité à compter du 12 juin 2017 un détachement vers la fonction publique d'Etat.

Afin d'assurer la continuité du service, le conseil municipal DECIDE de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif de 11 heures hebdomadaires en contrat à durée déterminée à partir du 9 mai 2017 jusqu'à la prise de fonction à temps complet.

10- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE PRINCIPAL

Mme le Maire rappelle que suite au détachement de la secrétaire de mairie, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 8 janvier 1994 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette création de poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la création d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017.

11- RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de Trésorerie de 200 000 € avait été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne, elle arrivera à échéance le 30 avril 2017. Il conviendrait de la reconduire en attente de l'obtention des subventions des travaux d'accessibilité et de sécurité du groupe scolaire.

A cette fin, Mme le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne pour un an au taux de T4M + une marge de

1.10 % (T4M au 30/01/2017 de 0%) avec des frais de dossier de 0.15% soit 300 €, à compter du 1^{er} mai 2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à reconduire pour un an la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions fixées ci-dessus et à signer les documents nécessaires à cette souscription.

12- VOTE DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Mme le Maire fait part de plusieurs créances non recouvrées et jugées irrécouvrables par Mr le Receveur de Vermenton qui nous demande leur passage en non-valeurs.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de passer en non valeurs les titres de recettes suivants :

- Au budget de la Commune pour 1 616.06 € pour un dossier de surendettement et décision du Tribunal d'effacement de la dette (correspondant à des loyers de 2014)
- Au budget de l'Eau pour 445.48 € pour un dossier de surendettement et décision du Tribunal d'effacement de la dette (factures d'eau de 2013 à 2016)

APPROUVE le passage en non-valeurs de ces titres pour les sommes mentionnées

IMPUTE la dépense au compte 6542 créances éteintes de 1 616.06 € au budget de la Commune et de 445.48 € au budget de l'Eau.

13- TRANSFERT DU CPI DE CRAVANT A LA COMMUNE DEUX RIVIERES ET RENOUELEMENT DU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Compte tenu de la création de la commune Deux Rivières au 1^{er} janvier 2017,

le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE le transfert du Centre de Première Intervention de Cravant à la commune Deux Rivières.

Compte tenu de ce transfert, le comité consultatif communal des sapeurs- pompiers volontaires doit être renouvelé. Le nombre de titulaires et de suppléants est défini par le nombre de grades au sein du CPI soit 3. En conséquence, il convient de nommer 3 titulaires et 3 suppléants dans les membres du SPV et autant dans les élus.

Le conseil municipal, après délibération, décide de nommer les membres suivants :

GRADE	TITULAIRE	SUPPLEANT
adjudant	GUEUX Bruno	DENOLET Florian
caporal-chef	MONCOMBLE Fabien	LEGOURRIEREC André
1 ^{ère} classe	GUEUX Wilfried	LEGOURRIEREC Kevin
élu	LEHOUSSEL Sylvain	HERVE Déborah
élu	NICOLLE Laurette	BERTHIER Gérard
élu	MION Alain	GAUSSENS Laurent

14-QUESTIONS DIVERSES

Nom de la commune nouvelle : Lecture d'une lettre d'une cravantaise sur le choix du nom de la commune nouvelle. Il est rappelé que les noms historiques des villages de Cravant et d'Accolay subsistent.

Dans la presse, au niveau des rubriques figurera «commune Deux Rivières » mais le nom de Cravant et d'Accolay apparaîtra au début de chaque texte.

Lavoir : Il est proposé de poser des grilles sur les accès au lavoir de Cravant place du Donjon afin d'éviter les très fréquents dépôts de déchets dans cet espace (canettes, bouteilles, etc) qui nécessitent un nettoyage fréquent et donc coûteux.

Pigeons : Il est proposé au conseil de solliciter un effaroucheur avec épervier pour remédier au problème des pigeons sur l'église de Cravant.

Sortie de l'école : Aux heures d'entrée à l'école et de sortie à l'école, se forme un rassemblement de parents, certains avec des poussettes, difficile à canaliser. De plus, des véhicules se garent n'importe comment et sur les trottoirs, l'ensemble de ces facteurs pouvant être dangereux pour la sécurité. Une zone bleue prochainement mise en place devrait éviter le problème du stationnement gênant des voitures.

Les parents ou accompagnants devraient aussi éviter de rester devant l'entrée plus que le temps nécessaire et s'abstenir de fumer devant l'école.

Incivilités : De nombreuses incivilités perdurent : vitesse, chats errants, chiens non tenus en laisse etc

Prochain conseil : mardi 2 mai 2017 à 19 H 30

La séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,

Chenu

